L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 13 MAI 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

L'assemblée convoquée à l'effet d'aviser aux moyens d'établir des lignes de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et les ports de Liverpool et du Havre, s'est réunie hier à l'endroit désigné, Bourse des Négocians. M. Edmond Jean Forstall fut appelé au fauteuil, et MM Ballist et Hall furent élus en qualité de secrétaires.

Le président ayant expliqué le but de cette réunion, M. S. W. Oakey, après une courte allocution présenta une résolution pour qu'il fut nommé un comité chargé de préparer un rapport sur les moyens les plus convenables à employer pour établir une ou plusieurs lignes de paquebots à vapeur ou autres, destinés à faire le trajet des principaux ports de l'Europe.

Cette résolution ayant été adoptée, MM. Barrette, Burke, Querdier, Grimshaw, Merle, Avery, Buchanan, Coit et McKenna furent nommés pour former le comité, auquel ont été adjoints le président et les secrétaires.

Le rapport devra être présenté à l'assemblée prochaine qui aura lieu jeudi 19 du courant, à deux heures de l'après-midi.

Nous avons si souvent parlé de la question actuelle, qu'il serait peut être inutile d'ajouter la moindre chose à nos réflexions précédentes. La mesure que l'on est sur le point d'adopter est des plus vitales pour le commerce de la Nouvelle-Orléans; et si les négocians réfléchissent, comme nous croyons qu'ils l'ont déjà fait, au tort immense que leur fait éprouver les grandes importations de New-York, ils devront sans doute faire tous leurs efforts pour se soustraire à cette dépendance dans laquelle ils se trouvent jusqu'à présent à l'égard de cette ville puissante. Le tort est immense, avons nous dit; en effet, que l'on fasse attention à la grande partie des marchandises qui viennent sur notre marché et qui forment notre stock pour nos exportations du Mexique et des Antilles, on verra qu'il nous est presqu'impossible de soutenir la concurrence avec New-York et quelques autres villes du Nord. Celles-ci reçoivent directement des ports de l'Europe, des Grandes Indes et de la Chine; elles peuvent vendre de première main: par cette raison les acheteurs préfèrent aller au Nord pour faire leurs acquisitions, car ils se trouvent gagner la commission qui est allouée aux revendeurs de la Nouvelle-Orléans, les droits d'emmagasinage, et généralement une foule d'autres frais qu'il est inutile d'énumérer à présent. Recevons comme le fait New-York tous les articles nécessaires à notre commerce avec le Mexique. Soyons par conséquent en état de vendre à aussi bon compte qu'ailleurs, alors notre ville deviendra pour les pays voisins le premier comptoir du Mexique, en raison de la proximité et des risques de la mer qui diminueront considérablement.

A propos de lignes de paquebots, ne serait-il pas urgent de songer à en établir une, sur une grande échelle, pour notre commerce du Mexique? Les négocians de la Nouvelle-Orléans voudront bien prendre cet objet en considération.

NOMINATIONS FAITES PAR LE PRESIDENT,
De l'avis et du consentement du Sénat.

M. H. D. Peyre, officier naval pour le district du Mississipi, en remplacement de M. Martin Gordon Jnr. démissionnaire.

M. L. B. Willis surveillant du port de la Nouvelle-Orléans.

Nous donnons aujourd'hui deux articles extraits des journaux français sur une découverte qui a été faite à Paris d'une fabrique de poudre clandestine.

Nous recevons par le bateau à vapeur Merchant, capitaine Swiler, la nouvelle que le remorqueur Shark; frété par les Etats-Unis pour se rendre à la baie de Tampa, en cherchant à passer sur la barre d'Apalachicola s'est fait de telles avaries qu'il sera impossible de le réparer.

La première chambre du tribunal de première instance, de Paris, présidée par M. de Belleyne, a prononcé dans son audience du 16, la séparation de corps et de biens entre Mme. la Duchesse d'Otrante et M. le Duc d'Otrante son mari.

DE L'AVENIR DE LA GRECE.

Le siècle qui se déroule pour ce beau pays est tout à fait commercial. Plongé depuis plus de 1200 ans dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance; livrée tour à tour aux différentes peuplades du Nord, à l'Arabe du désert, au farouche Musulman dont le mot d'ordre a toujours été "mort à la liberté! anathème aux beaux arts! ruine à la science!" Cette contrée a dû perdre de cette force vitale qui l'animait aux temps des Périclès, des Alcibiade, des Solon, des Licurgue et des Epaminondas; elle a dû oublier que jadis elle avait été la terre classique des sages et des héros et la patrie des grands hommes. Le Léthé qu'elle avait placé dans son sein fut épuisé par ses fils dégénérés: ils burent à longs traits l'oubli du passé, sans jamais songer quel serait leur sort à venir. Et lorsqu'après vingt siècles de vasselage ils ont réussi à conquérir leur liberté, ils se sont écriés: faisons nous négocians! C'est assurément ce qu'ils avaient de mieux à faire: car à l'époque actuelle, le commerce est la première de toutes les professions: demandez-le plutôt à Louis Philippe qui n'a voulu, dit-on, du trône de France que pour être plus à même de spéculer sur les bois et forêts du domaine, sur les rentes et fonds publics, voire même sur la dette américaine; consultez quelques marchands de la Nouvelle-Orléans, ils vous diront que les Texiens ne se battent que pour favoriser les projets des spéculateurs de terres; croyez en aux rapports qui nous viennent d'Europe, vous verrez que la guerre qui se prépare entre la Russie et l'Angleterre n'a d'autre but que de conserver à celle-ci la suprématie du commerce des Indes. Ainsi donc, et sans qu'il soit besoin de citer d'autres exemples, nous concluerons que les Grecs ont eu raison de se faire négocians.

Le climat de la Grèce est sans contredit un des plus heureux du monde entier. Son sol est d'une fertilité extraordinaire: ses ports vastes et commodes lui permettent un commerce étendu avec toutes les nations. Ces avantages réunis ont dû engager les habitans de ce pays, après l'issue de la guerre de la Turquie, à adopter des mesures efficaces pour développer promptement l'industrie territoriale et pour donner à leurs produits des débouchés permanens. Novices dans leur nouvelle carrière autant qu'on peut l'être lorsqu'on a porté si longtems le turban et le cimeterre il leur a fallu appeler à eux les peuples connus par leur savoir faire dans le genre d'opérations qu'ils allaient suivre; ils ont choisi pour leurs instituteurs les Anglais et les Américains, et sous des maîtres aussi habiles ils atteindront à coup sûr leur but.

En consultant les ouvrages de tous ceux qui ont écrit sur la Grèce, on voit à n'en pas douter que le sol de cette contrée est propre à tout genre de culture. Le coton y peut venir avec autant d'abondance et à des prix aussi avantageux qu'en aucune autre partie de l'Univers: les vignes, les grains de toutes les espèces y sont pour ainsi dire indigènes. Le ver à soie est considéré comme une de ses plus importantes richesses; ses forêts magnifiques de chêne, de cèdre, de pins et autres bois de construction suffisent pour lui donner une flotte nombreuse et proportionnée en tous points à son commerce futur. Que lui faut-il donc de plus pour attirer dans son sein le flot de l'émigration et pour redevenir ce qu'elle était naguère, la reine de la Méditerranée et la première des nations du monde? Elle possède les mêmes élémens de grandeur, il ne lui faut donc que de l'énergie de la part de ses habitans, et elle reprendra sa place parmi les peuples.

Oui, tout nous fait croire que ce beau pays assumera un jour sa splendeur passée. La Grèce n'a-t-elle pas toujours été la terre des miracles? Il ne faut que frapper du pied le sol et soudain on verra s'élever une ville. Une seule main qui veuille soulever le linceul qui couvre Athènes, Sparte, Thèbes, Argos; à l'instant ces cités reparaîtront dans toute leur majesté première. Jupiter est encore debout sur l'Olympe pour le protéger et lui rendre ses fêtes, ses combats, ses poètes et ses héros. Le mont Parnasse peut redevenir une seconde fois l'asyle d'Apollon et de ses doctes filles. Un seul mot des Hellènes et l'hypocrène va couler avec une abondance nouvelle. Mais non: ces dieux ne sont pas ceux qu'ils vont honorer aujourd'hui, de toute la vieille légende une seule divinité restera dans leur calendrier: celui-là aura tous les autels, tous les cultes, toutes les adorations. Faut-il le nommer? On le devinera sans doute puisque les Anglais et les Américains se sont impatronisés dans le pays. La première statue qu'on y élèvera sera celle de Mercure. Mercure est le Dieu du Commerce, et son caducée viendra sans doute remplacer le scepte de Jupin et la lyre d'Apollon.

Nous avons déjà dit que nombre de Bostoniens s'étaient établis dans les environs d'Athènes, qu'ils y avaient acheté des terres pour un montant considérable; qu'il était question par eux de construire une ligne de paquebots réguliers, et qu'ils étaient sur le point d'établir une banque, avec un fort capital. Telle est ordinairement la première manière de procéder des Américains.

Les anglais, de leur côté travaillent avec énergie à augmenter le commerce de ce pays. Leurs relations commerciales ont déjà pris une grande extension: une foule d'industriels se sont établis à Egine et dans l'Eubée. S'il faut s'en rapporter à un journal de Londres, les importations directes de l'Angleterre à Patras seraient déjà triples de ce qu'elles étaient l'année dernière et les importations ont monté de 73,000 livres sterling à 117,000. La valeur des marchandises importées par des navires anglais, d'Angleterre, s'élèveraient à moitié du chiffre général des importations et les exportations de tous les autres états réunis formeraient à peine la neuvième partie de leur valeur embarquée pour l'Angleterre sur les batimens de cette nation. Ces cargaisons, malgré la réduction du droit de presque la moitié, auraient payé aux douanes d'Angleterre une somme de 100,000 livres sterling.

D'après les tentatives faites par des individus appartenant aux deux premiers peuples commerçans du monde, on peut donc deviner ce que deviendra un jour un pays qui en outre de sa fertilité offre d'autres délices aux étrangers par la douceur de son climat, la beauté de son ciel, son air pur et salubre, et les souvenirs grandioses qui sont encore empreints sur chacune des ruines de ses anciens monumens.

CONSEIL DE LA 3e. MUNICIPALITE
Séance du 11 mai 1836.

Présens—Le Recorder, MM. Percy, Marigny, Guesnon, Kilshaw, Lesseps et Bringier.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

Deux pétitions des habitans du chemin du bayou recommandant, l'une, M. Emmanuel Roux et l'autre M. Brugier pour remplir les fonctions de syndic du 4e. district.

M. Bringier présente une résolution fixant à — piastres par an, les salaires du syndic, payables sur le mandat de cet officier.

M. Percy propose que le blanc soit rempli par $600 Adopté.

Sur motion, on procède à l'élection dudit syndic.

Le scrutin ayant passé, il a paru que sur 6 votes donnés M. Brugier en avait obtenu 4, M. Roux 2: M. Brugier est en conséquence déclaré dûment élu syndic du 4e. district.

M. Lesseps présente une résolution pour incorporer jusqu'à la rue Pologne sur la façade, et jusqu'à la rue Craps, dans la profondeur, cette partie du faubourg Washington qui se trouve en deça des limites maintenant incorporées—Adoptée.

M. Guesnon introduit une résolution pour la construction d'un wharf en face de la rue Piété, pour faciliter les moyens de jeter au fleuve les ordures de la 3e. municipalité—adopté.

M. Lesseps présente une résolution relative à la formation et à la nomination d'un comité de correspondance—Adoptée.

Le Recorder nomme Mrs. Lesseps, Percy et Marigny pour composer ledit comité.

M. Percy présente une résolution pour approuver le plan de division des îlets et terrains de cette partie du faubourg Washington, connue sous le nom de "La Course" lequel plan avait été soumis au Conseil, à sa dernière séance—Adopté.

M. Kilshaw chairman du comité spécial auquel avait été référée une résolution relative à la nomination d'un surintendant des chemins et banquettes de la 3e. municipalité, présente un rapport et une résolution recommandant l'élection de cet officier, lesquels sont adoptés.

M. Guesnon présente une résolution autorisant le recorder à faire assurer les établissemens de Frascati pour la somme de $5000 pourvu que la prime d'assurance n'excède pas 1 1/2 pr ct.—Adopté.

M. Percy fait la motion que le Conseil reprenne en considération la 3me. section de la résolution relative au local choisi pour les séances subséquentes du Conseil, et que le mot de "Recorder" qui s'y trouve, soit effacé pour être remplacé par celui de Maire. Le membre fait observer que d'après des enquêtes qui ont été faites à ce sujet les aldermen se sont convaincus qu'au maire seul appartenait le droit de passer et signer les contrats de la Corporation.

M. Marigny avoue qu'il était dans l'erreur lorsqu'il a cru que le recorder pouvait passer les contrats de cette municipalité; il ne lui reste aucun doute sur le point qui a été discuté. Le privilège réclamé par lui pour le recorder est incontestablement dans les attributions exclusives de l'exécutif, il votera donc en faveur de la motion de son collègue du 1er. district.

M. Kilshaw partage l'opinion des membres préopinans.

La motion faite par M. Percy est mise aux voix et adoptée.

Le mot recorder est en conséquence effacé de la résolution et remplacé par celui de maire.

M. Kilshaw présente une résolution pour autoriser le maire à tirer sur le trésor de la 3me. municipalité pour la somme qui sera fixée comme la quote part de cette municipalité dans les travaux d'achèvement des nouvelles prisons—Adopté.

M. Lesseps présente une résolution pour nommer un collecteur des taxes sur les propriétés foncières de la 3me. municipalité—Adopté.

La nomination de cet officier est renvoyée à une autre séance.

M. Kilshaw présente une résolution pour que le wharfinger de la 3me. municipalité soit requis d'avoir à fournir un état de la situation du port dans cette partie de la ville.

Le membre fait observer que c'est une branche de revenus trop importante pour qu'elle soit négligée, et que s'il n'y a personne pour y surveiller attentivement il pourrait bien se faire que les batimens quittassent le port sans payer les droits de tonnage.

La résolution est mise aux voix et adoptée.

M. Marigny présente une résolution fixant à mercredi prochain l'époque de la nomination de six assesseurs chargés de faire le recensement de la 3e. municipalité.

Le membre explique les motifs qui doivent engager le Conseil à adopter cette mesure: il convient que cette élection soit faite dans le plus bref délai possible; les intérêts de cette corporation l'exigent, car il est important que toutes les propriétés soient estimées à leur juste valeur: il faut donc donner un temps raisonnable aux assesseurs pour que leur travail soit fait avec la plus grande exactitude. Il espère que cette mesure aura d'heureux résultats pour la prospérité future de cette partie de la ville. Elle engagera peut-être les propriétaires des terrains vides à les faire bâtir, lorsqu'ils sauront que ces terrains seront estimés à leur juste valeur.

La résolution est adoptée.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection du premier lieutenant de la garde de ville. Le scrutin ayant passé, il a paru que M. Pierre Bayhi avait été dument nommé à cet emploi. Ses émolumens sont fixés à $75 par mois.

M. Lesseps présente une résolution requérant le voyer de la 3me. municipalité de faire un plan du marché à construire sur l'emplacement de Frascati. Adopté.

M. Guesnon offre une résolution fixant à 30 le nombre d'hommes dont se composera la garde de la 3me. municipalité. Cette garde sera divisée comme suit: 18 hommes pour le poste actuel et 12 pour le second.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à mercredi prochain.

PARIS, Mars 1836.

—Voici les nouveaux renseignemens qui nous sont parvenus sur l'affaire relative à la fabrique de poudre clandestine.

La maison où cette fabrique était établie est isolée et située à l'extrémité de la rue de l'Oursine. Dans une pièce au rez-de chaussée se pilaient les matières propres à la fabrication de la poudre, et dans une chambre du premier étage étaient établis deux grands séchoirs. Dans cette pièce se trouvaient encore des poudres en différens degrés de confection.

Dans un cabinet noir, dépendant de la fabrique, était placé un lit de sangle destiné à un ouvrier menuisier qui y couchait toutes les nuits. L'intérieur des bâtimens étant chauffé par un grand poêle en tôle, placé à une extrémité de la chambre du premier; seize à dix-huit bouts de tuyaux traversaient en tous sens l'étendue de cette pièce; le charbon de terre qui remplissait ce poêle se trouvait fortement embrâsé, et si, par malheur, la chaleur par trop intense eût pu encore acquérir un certain degré de force, la sûreté du quartier pouvait être gravement compromise.

Au rez-de-chaussée existaient beaucoup d'autres charbons préparés pour la fabrication de la poudre, et quatre mortiers, dont deux en marbre et deux en bois, garnis de cercles en fer. Là se trouvait aussi un volume intitulé: *Le Cours de Chimie, par Colin*, destiné aux écoles militaires. Il paraît que les jeunes gens, qui étaient présens lors de l'arrivée du commissaire de police n'étaient pas les mêmes que ceux qui, la veille, travaillaient aussi à cette fabrication, et que ces jeunes gens venaient tour à tour le jour et la nuit.

Le local avait été loué le 12 février dernier au sieur Baufour (Eustache), ancien fabricant de rouennerie dans le département de la Seine Inférieure. Depuis qu'il a quitté sa fabrique de rouennerie, Baufour a fait partie de la secte des saint-simoniens, et il y a un an environ il fut arrêté avec plusieurs des condisciples comme membre d'une société secrète.

Le sieur Robert, l'ouvrier menuisier qui couchait constamment dans les ateliers clandestins de la rue de l'Oursine, a aussi appartenu à la société des saint-simoniens, et avait déjà été l'objet de plusieurs arrestations préventives pour délits politiques, notamment en juin 1832 et en avril 1834.

Outre ces deux individus, la police a encore fait arrêter dans la fabrique de poudre, et comme se livrant aussi à sa fabrication, les nommés Robier, étudiant en médecine, bien qu'il eût déclaré au commissaire de police se nommer Bernard; Daviot, étudiant en droit, qui avait faussement pris le nom de Bresson, et Canurd (Emile), étudiant en médecine, soutenant s'appeler Calmel, ouvrier menuisier, tous vêtus chacun d'une blouse et coiffés d'une casquette, comme nous l'avons dit hier. Ces trois derniers, peu habitués, sans doute, à un travail aussi rude, se plaignaient de douleurs de reins et portaient aux mains des empriontes de durillons.

Par suite de leurs déclarations, M. Joly, chef de la police municipale, se livra à de nouvelles recherches, et il apprit bientôt que tous les deux jours, un homme de haute taille, couvert d'un manteau, se présentait à la maison No. 113, de onze heures à minuit, pour y enlever les poudres fabriquées. On crut savoir aussi que tous ceux qui avaient concouru à la manipulation des munitions de guerre, s'étaient liés par serment, de ne jamais rien révéler contre leur entreprise, et que le parjure de l'un d'eux serait puni de mort.

Des mandats ont été décernés contre M. Blanqui jeune et contre M. Barbès, étudiant en droit, le même qui a figuré dans l'affaire d'avril devant la cour des pairs. En vertu de ces mandats, M. le commissaire de police Yon se transporta avec des agens au domicile de M. Barbès, dans une maison garnie de la rue Saint-Benoit-Saint-Germain, No. 10, pour y exécuter les ordres qu'il avait reçus. Il trouva celui-ci couché avec un autre jeune homme, qui, interpellé par le magistrat, a refusé de décliner son nom. Néanmoins, son identité fut bientôt reconnue. On lui déclara que Blanqui était son véritable nom; qu'il ne pouvait plus se soustraire et qu'il devait obéir à la loi.

Aussitôt le commissaire de police se livra à de minutieuses recherches, et il trouva chez le sieur Barbès, un portefeuille rempli de listes des noms placés par série, avec des titres de comte Rambuteau, Decazes, Montalivet et autres personnages. Un autre liste de souscription, provoqué en faveur des prévenus du complot de Neuilly, se trouvait aussi dans ces papiers, ayant pour titre, assure-t-on: *Société de famille*. Puis dans un autre endroit, on trouva douze mandrins neufs, propres à la fabrication des cartouches. On a saisi aussi sur Blanqui jeune de petites listes comportant 7 à 800 noms, parmi lesquels figurent un grand nombre d'individus arrêtés naguère dans différentes circonstances.

C'est par suite de ces découvertes que de nouvelles perquisitions ont eu lieu chez d'autres individus signalés; quelques armes et différentes cartouches ont été également saisies. Hâtons-nous de dire toutefois, qu'à chaque instant l'autorité judiciaire prononce des mises en liberté sous caution. Comme nous l'avons dit, la découverte des armes et des munitions de guerre dans la rue de Beaune, ne se rattache en aucune manière à la fabrication de poudre de la rue de l'Oursine.

Ce soir, on annonce que par suite d'un mandat de perquisition et d'amener, décerné par M. le préfet de police, contre le nommé Paget, tailleur, rue Montesquieu, 7, prévenu de faire partie d'une association illicite contre la sûreté de l'Etat, l'officier de paix Daudin et M. Dourlens, commissaire de police, se sont transportés au domicile de ce tailleur, demeurant dans une mansarde au 5e. étage. Perquisitions faites, il a été trouvé et saisi chez le sieur Paget 150 balles de calibre; 79 cartouches de guerre, en 7 paquets; 92 cartouches sans la poudre, mais préparées pour la recevoir, trois moules à balles de différens calibres pour pistolets, fusil de chasse et fusil de munition, une cuiller en fer, ayant servi à fondre du plomb, mystérieusement cachée sous le lit. Les munitions, les moules à balles, &c., étaient renfermés dans une grande casserole en fer-blanc, n'ayant plus de queue et enveloppée avec soin dans un mouchoir; le tout était caché sous des lives dans un placard.

La Gazette des Tribunaux du 16 donne les détails suivans sur la découverte de la fabrique de poudre clandestine;

—La découverte de la fabrique de poudre de la rue de l'Oursine, et les nombreuses arrestations et perquisitions auxquelles elle a donné lieu, provoquent, comme on le pense bien, les conjectures les plus diverses. On se demande s'il ne s'agit que d'une spéculation illicite, ou bien si cette fabrication clandestine de poudre se rattacherait à un complot contre la sûreté de l'état ou contre la vie du roi. Il n'est donné à personne de répondre à ces questions; la justice seule peut éclaircir les ténèbres qui enveloppent cette affaire, et le devoir de tous est d'attendre le résultat de ses actives informations. Aussi l'on a pu remarquer avec quel soin, dans les renseignemens que publie la *Gazette des Tribunaux*, elle écarte tout ce qui pourrait, à cet égard, anticiper sur l'instruction judiciaire, et faire naître des préventions dans un sens ou dans un autre. Nous continuons donc à communiquer seulement à nos lecteurs les détails relatifs à la découverte d'une fabrique de poudre clandestine.

Aujourd'hui, vers deux heures après midi, un commissaire de police délégué a fait extraire de la prison l'inculpé Robert, et à l'aide d'un fiacre escorté par des agens, on est allé chez tous ceux qui avaient vendu ou fourni des bois charbons, tamis et autres objets trouvés dans les ateliers où se fabriquait la poudre. Le but de cette démarche ne doit avoir d'autre résultat que de savoir quelles quantités de munitions ont été fabriquées, les dépenses faites pour arriver à la confection de cette poudre, et quels en sont les détenteurs clandestins.

On a appris que l'homme à la taille élevée, couvert d'un manteau, et qui venait mystérieusement chaque nuit enlever le produit des poudres fabriquées pendant le jour, avait la précaution de ne jamais frapper à la porte extérieure, dans la crainte que le bruit n'éveillât l'attention des passans. Ce visiteur nocturne se bornait à jeter quelques gros grains de sable dans les vitres pour annoncer son arrivée; et Robert, le menuisier, attaché constamment au service de cet atelier, venait lui ouvrir la porte dès qu'il entendait la projection du sable sur les vitres.

M Blanqui a été transféré dans la prison de Sainte-Pélagie, où les autres détenus, à l'occasion de cette affaire, iront probablement le joindre après leurs premier interrogatoires. Un commissaire de police, accompagné de deux officiers de paix, est allé ce matin au domicile de cet inculpé pour y saisir quelques papiers, il ne s'en est trouvé aucun qui présentât un caractère hostile. Il paraît, au reste, que le but de l'autorité était surtout de se procurer quelques lignes de la main de M. Blanqui, afin d'en comparer l'écriture avec celle des listes saisies sur lui au moment de son arrestation.

Le Journal du Droit rend compte d'une aventure assez plaisante qui a eu lieu à Paris, au poste de la garde municipale. Nous la publions textuellement:

—"Saunier, physicien, successeur de M. Moreau, rue Montmartre, No. 4, maison du marchand de liqueurs, au troisième, sur le devant, à Paris. (Poussez la porte s'il vous plaît.) donne l'explication des cartes. On le trouve depuis sept heures du matin jusqu'à deux heures. les Lettres non affranchies ne seront pas reçues."

Telles étaient les cartes imprimées que distribuait à la pointe Saint-Eustache, Marie-Jeanne Catherine, femme Potier, lorsqu'elle fut arrêtée par les agens de la garde municipale.

On appelle sa cause; elle se présente: bonne grosse mère de 33 ans, qui pourrait s'en donner 10 de plus sans craindre une accusation de faux. Un monsieur grisonnant la tient par la main et semble la conduire à la danse.

—*M. le président*: Qui êtes vous, et que voulez-vous? *Saunier*:—Je viens défendre ma compagne.

—Est-ce que la prévenue est votre femme?

—Mieux que cela, monsieur, c'est ma compagne.

—Expliquez-vous?—Oui, monsieur, c'est facile. J'ai eu l'honneur de vous remettre mes adresses.... Huissiers, donnez donc mes adresses à ces messieurs.... Là.... Maintenant que vous avez lu mes adresses, vous voyez qu'il n'y a rien contre les mœurs et le gouvernement, dont duquel j'ai l'honneur d'être patenté de 18 fr 50 c. en qualité de saltimbanque; et voilà mon permis. Etant donc patenté de saltimbanque, et voyant que les affaires n'allaient pas, je me dis, et je dis à ma compagne: Faut se donner du mouvement, faut se r'tourner; va toi-z'en sur la voie publique et donne leur z'y de mes adresses, afin qu'il viennent un peu plus dru que ça. Pour lors, ma compagne n'avait pas le nez dehors, qu'innocente comme l'enfant qui est à naître elle donne mon adresse, à qui?...A ce grand monsieur, sergent de ville et propriétaire, qui vient de poser contre nous. On l'emmène au poste, qui se trouve de municipaux; jugez le désagrément pour ma compagne qui n'avait jamais mis le pied dans un corps-de-garde, de commencer par des municipaux....Non pas que je veuille dire du mal de ces messieurs, mais dans le moment ça m'a taquiné.

—Tout cela ne fait pas que la prévenue eût le droit de débiter des imprimés sur la voie publique?

—J'vous dis que j'suis saltimbanque patenté; pour lors, elle étant ma compagne, ça ne fait qu'un.

Le tribunal condamne la femme Potier et Saunier, civilement responsable, à 16 fr. d'amende et aux frais.

—La commission de la chambre chargée d'examiner le projet de loi sur le vote secret du jury, vient d'adopter à l'unanimité le principe que tout billet blanc sera compté en faveur de l'accusé. D'après le règlement d'administration publique de M. Persil, les bulletins comptaient, suivant la nature des questions posées, tantôt pour, tantôt contre l'accusé.

—Nous vous avons parlé déjà d'une révolte qui avait éclaté à l'école de Saint-Cyr. Voici les renseignemens qui nous parviennent à ce sujet:

"Un sergent, professeur de gymnastique, adressa à ses élèves des remontrances un peu grossières, qui ont excité des murmures; un chef de bataillon les ayant entendus, s'emporta, et envoie douze élèves en prison; quelques-uns de leurs camarades viennent pour intercéder en faveur des arrêtés, mais le chef de bataillon, loin de faire droit à leurs sollicitations, les envoie eux-mêmes en prison; c'est alors que l'école tout entière s'est insurgée, et allait peut-être se livrer à des excès coupables, quand le commandant de l'école, M. Baraguey d'Hilliers est arrivé. Ce colonel, fort aimé des élèves, a calmé les esprits; quelques-uns de ceux qui avaient été emprisonnés ont été mis en liberté; les autres seront traduits devant un conseil de guerre."

Accident.—Vendredi, le 8, le nommé François Demiville âgé de 55 ans, avec son fils, âgé de 19 ans, se noyèsent, vis-à-vis St. Lambert en passant sous la glace avec leur voiture. Il paraît qu'ils revenaient de Lacadie, et s'étaient acheminés sur la glace, le tems étant déjà obscur, avec plusieurs autres voitures. En passant vis à vis un petit ruisseau, qui avait sans doute amolli la glace, elle se rompit et les deux infortunés et la voiture furent engloutis. Les deux autres voitures ayant passé plus au large ne coururent aucun danger. On ne saurait trop recommander de prendre garde de passer sur la glace au printemps près des embarcations à l'endroit où des petits ruisseaux se déchargent ce qui a toujours l'effet d'amolir la glace. On nous dit qu'un cultivateur de l'une des côtes près de cette ville a péri au même endroit il y a 3 ans.

Demiville laisse une veuve malade depuis plusieurs années, avec plusieurs enfans en bas âge et peu aisés, son garçon aîné qui a péri avec lui étant son principal soutien. Leurs corps n'ont pas encore été retrouvés, malgré les recherches d'un grand nombre de cultivateurs des environs.

Tous les ans nous avons toujours à déplorer la perte de quelques-uns de nos concitoyens passés sous la glace, et souvent par imprudence.

[Minerve de Montréal.]

☞SERVICE FUNEBRE—Les amis et connaissances de feu Jean Maignan, sont invités à assister à un service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, vendredi, 13 mai, à 8 heures du matin, à la cathedrale. 12 mai-2

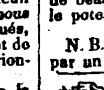

Pour St. Louis & Alton.—Le beau steamer neuf PRAIRIE, capit. Sellers, est prêt à recevoir son chargement et partira le mercredi, 18 mai, à 10 heures du matin. S'adresser à bord ou à
13 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

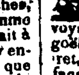

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capitaine Watson, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira le 20 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face le poteau No. 60 ou à JAMES REED & Co, 35, rue Royale.

N. B. Ce paquebot sera remorqué dans la Delaware, par un bateau à vapeur. 13mai

POUR LA BAYE DE GALVESTON. Devant partir, Samedi, 14 courant, la goëlette FLASH, cap. Tahel, fesant régulièrement les voyages, partira le jour susdit, et sera convoyée par la goëlette de guerre texienne. Elle admettra encore du fret, pour lequel et pour passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à
13 mai J. REED & Co., 35 rue Royale.

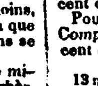

POUR LE HAVRE—Le navire MARENGO, capt. Larkin, prendra des passagers et partira vers le 19 courant S'adresser à
13 mai—6 F. PERRET & GALLY.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

MESSIEURS les Architectes de la Ville de la Nouvelle-Orléans sont invités à remettre à la Compagnie du Theatre d'Orléans, avant le 15 Juin prochain un plan intérieur et extérieur, d'un Théâtre qui doit être construit sur une échelle de cent pieds sur cent cinquante pieds mesure française.

Pour le plan qui sera adoptée la direction de la Compagnie donnera à l'auteur une somme de deux cent cinquante pinstres.

Par ordre de la direction,
13 mai—3 J. A. DUREL, Sec.

A VENDRE par le soussigné, 4,500 gallons huile de baleine. J. B. BLACHE, encanteur.
13 mai No. 29 rue Conti.

POUDRE de Seidlitz—8 caisses première qualité, à vendre par
13 mai COIT & Co. 20 rue de la Douane.

VINS, Thés, etc—50 paniers champagne; 2 pipes Madère de Sicile; 100 boites de 6 liv. young Hyson, à vendre par
15 mai COIT & Co. 20 rue de la Douane

SAINDOUX—250 barillets, 1ère qualité, à vendre par 13 mai J LANDIS, 14 rue Poydras.

PORC FUME.—50 boucauts jambons passés à la chaux: 80 do côtés et épaules, à vendre par
13 mai JOSEPH LANDIS, 14 Poydras.

CHANGE sur France, à vendre par
13 mai KOHN, DARON & Co.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 12 mai 1836.
COTON.

200 balles	Mississipi	....	17½ cts
127 do	do	....	17
105 do	do	....	17¾
600 do	Louisiane,	....	17¾
38 do	do	....	19
111 do	do	....	18½
150 do	[illegible]	....	13
[illegible]	District [illegible]	....	15½
1405			

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire John Walker, Black, Liverpool, W Vance
Navire Manchester, Fatten, New York, Levi H Gale
Brick Atlas, Derring, Boston, R Croning & Co
Goël Kosciusko, Spellman, Sabine, J Reed & Co
Goël Compere, Lincoln, Mobile, S & J P Whitney

Arrivés.

Bateau à vapeur Bayou Sara, Laurent, du Bayou Sara.
Bateau à vapeur Bunker Hill, Miller, de Nashville.
Bateau à vapeur Plough Boy, Patterson, de St Martinville.
Bateau à vapeur Pacific, Hart, de Nashville, avec du tabac et jambon.

☞Les consignataires par le navire MARENGO, capitaine Larkin, venant du Havre, sont invités à prendre leurs permis et à recevoir leurs marchandises, en face de la presse à coton à vapeur de la Levée.
13 mai

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 15 mai,
Le Pied de Mouton,
Mélodrame féerie, comique, en 3 actes, à grand spectacle
M. Notaire remplira le rôle de Nigaudinos.
Suivi par
La Prova d'un Opera Seria,
Opéra Buffa en un acte, de MM Théaulon, et Nézel, musique de M. Pilati.

MARDI, 17; pour la clôture de la saison théâtrale.
Au Bénéfice de MM. Guiraud et St. Amand.
LE PROCES ET LA MORT DU MARECHAL NEY.
Drame en 4 actes.
Première partie du 3ème acte de ROBERT LE DIABLE.
La première représentation de
ROGER
OU LE CURE DE CHAMPAUBERT,
Vaudeville nouveau en 2 actes.

THEATRE ST. CHARLES.

MR. MONDELLI,
Architecte et artiste principal du Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer ses amis et le public, que Samedi prochain, le 14 du courant, il sera représenté à son bénéfice, a pièce intitulée
LUCRECE BORGIA,
Drame nouveau, du plus grand intérêt, de Victor Hugo, traduit du français par Mr F Haynes, de cette ville, traducteur du drame de la Tour de Nesle, maintenant jouée sur les Théâtres du Nord avec le plus brillant succès; il sera aussi représenté la superbe pièce féerie des
QUARANTE VOLEURS,
Avec décorations nouvelles.
Une ouverture nouvelle composée par le professeur Comi, principal de l'opéra italien. Mr Cioffi, sur le trombone, et Mr Kendall sur la clarinette; ces Messieurs ont bien voulu offrir leurs services pour ce bénéfice.

Mr Mondelli espère par ses efforts recevoir une part de cette protection, si souvent accordée en semblables occasions; et il aime à espérer que les pièces qu'il a choisies feront plaisir aux personnes qui l'honoreront de leur présence. 13 mai—3

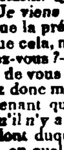

JAEGER ACHTUNG!
AUF BEFEHL des Capitains haben sich die Mitglieder der compagnie den naechsten Sontag als den 15 May, sich ohnfehlbar auf dem Circus-place, an Rampart zwischen, St Peter and St Ann strase, morgens um acht uhr in Voller-uniform und weisen Beingleider um bey der Revue die durch den general der Legon beordert wurde sich einzufinden.
Capitain FRIEDRICH.
13 mai Oberjaeger WAGNER.

IL a été trouvé un cheval de selle blanc, que son propriétaire pourra reprendre après en avoir donné la description et payé les frais du présent. S'adresser au secrétaire de la Presse d'en bas. 13 mai—6

IL a été perdu hier dans la rue Royale, un ridicule de dames de soie bleu, couvert d'une blonde noire, dans lequel se trouvait un mouchoir de batiste et des papiers de famille qui ne peuvent être utiles aux personnes qui l'ont trouvé. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le reportera au bureau de la feuille. 13 mai—☞

LE soussignés devant incessamment dissoudre leur société, prient les personnes qui leur doivent de vouloir payer leur compte d'ici au 1er. juin prochain. Celles à qui il peut être dû sont priées de se présenter pour être payées.
13 mai—6 A. BORME & Co.

AVIS—MM. J. F. Petit et Abraham N. Taien, acquéreurs de onse terrains à Carrollton, vendus par M. Barnett, sen., encanteur, le 12 mars 1836, sont invités à se présenter d'ici à 10 jours, en l'étude de M. W. Boswell, notaire public en cette ville, à l'effet de se conformer aux conditions de ladite vente à l'encan; passé lequel délai, on aura recours à des mesures judiciaires pour procéder à la revente desdits terrains à leur folle enchère. 13 mai—3

GUINGANS—3 balles Guingams à Carreaux; 2 balles do. à mille raies; 3 do. do. croisés à carreaux, en débarquement du navire Echo, de Liverpool, à vendre par C. G. ALLHUSEN,
13 mai 57 Tchoupitoulas.

COTONNADES—4 caisses Cotonnade à Carreaux, pour ameublemens; 80 do de Lowell; 125 do très épaisses; 50 do Lowell, 1ère qualité; 25 do calicots très forts; 12 do cotonnades de fantaisie; 21 do coutil pour matelas; en débarquement des navires Tamenend, Constitution, Nashville et Arkansas, à vendre par
13 mai ANDREWS & BRO'O, 19 Chartres.

CAFE DE LA HAVANE ET SUCRE—1500 sacs café et 900 caisses sucre de la Havane, en magasin et à vendre par
13 mai R. GRONING & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par R. GRONING & Co.
13 mai

RIZ—50 tierçons et 19 demi-tierçons R.z, à vendre par 13 mai R. GRONING & Co.

CHANGE sur France, à vendre par
20 av A. St. GEORGES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. District Judiciaire—Christian Leubacher contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu pardevant H. B. Cénas, notaire, lundi, 23 mai 1836, à dix heures du matin, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes les poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de l'Hon. Charles Watts, juge de ladite Cour—Ce 10 mai A. D. 1836.
13 mai—3 JNO. L. LEWIS—Greffier

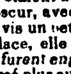

50 Piastres de Récompense.—S'est absentée depuis samedi dernier, la mulâtresse américaine nommée ANNA, depuis longtems dans le pays, parlant français et anglais, âgée d'environ 27 ans, de moyenne taille, le corps mince, ayant les os des joues saillans. Elle est bien connue en cette ville et a appartenu autrefois à M. Eustis.

Comme son intention est de quitter la Nouvelle Orléans, les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La récompense susdite sera payée à quiconque la ramènera chez sa maitresse, rue St. Pierre, no. 154, entre les rues Dauphine et Bourgogne ou la logera à la geole de cette ville. 13 mai☞

RECU par les derniers arrivages—20 grosses balles coton blanc,
26 cai ses indienne,
1 grosse balle indienne bleue,
8 caisses velour,
2 grosses balles de drap léger,
8 balles de quimonce
5 caisses mouchoirs imprimés
2 malles de challiotte,
5 balles cotonnade épaisse, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co.
30 av rue Toulouse, No. 52.

CAFE—327 sacs Café de la Havane, en débarquement de la goëlette Mero, à vendre par
30 av Thos. BARRETT & Co.

VINS—300 barriques Vin de Marseilles; 300 quarts Malaga sec; 7 balles Amandes princesse; 30 do. à la reine; 30 do dures; 100 caisse sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par
30 av Thos. BARRETT & Co.

MME. LOBRE a l'honneur de faire savoir au public qu'elle tiendra des crêmes à la glace dans son établissement, rue du Camp, no 70. On y trouvera aussi un assortiment de bonbons, gateaux fins etc. Elle continuera à mériter la confiance du public, en en exécutant les ordres promptement et au plus juste prix. 4 mai—4

VINS.—500 paniers Champagne, première qualité; 100 caisses Bourgogne; 100 do. Hermitage; 100 do Chambertin; 50 do Romanée; 50 do Médoc; vieux Sherry, en quarts et en demi pipes, à vendre par
JULES LEBLANC & Co,
9 mai 103, Royale.

Marché Mexicain.—Assortiment de Listones Rebecilloes, rubans de satin, galons, &c. à vendre par caisse, à des conditions favorables, à vendre par JULES LEBLANC &c,
9 mai 103, Royale.

TOILE à draps et à chemises—56 balles, en débarquement du navire Neva, à vendre par
10 m R. G. HOBBS, no. 12, rue de la Douane.

FARINE—1500 barils farine superfine, en débarquement de chalands, à vendre par
10 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée.

TOILE A DRAPS—100 balles toile à draps, écrue, d'Appleton, en débarquement du navire Surat, de Boston, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
10 mai no. 47, rue du Camp.

40 Demi caisses de Thé de Souchong, à vendre par
5 mai HARROD & QUARLES.

20 Barriques et 4 barils d'huile pure de baleine, faite dans l'hiver, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par
5 mai HARROD & QUARLES.

CHAPEAUX gris en Laine—12 caisses de bonne qualité, reçues et à vendre par
R. G. HOBBS,
5mai rue la Douane, no. 12

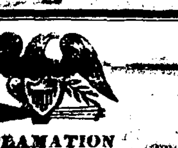

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, par le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:

Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composée des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Féliciana.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opéloussas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.

Et attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:

Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opéloussas
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St. Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Et un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.

Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante, savoir:

Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson.
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste.
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Ascension.
Deux représentans pour la paroisse de l'Assomption.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebone.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia et Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana.
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Féliciana
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shérifs et autres fonctionnaires que cela concerne, de tenir les dites élections au jour susdit, dans leurs paroisses, districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. E. D. WHITE,

Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat.

COUR DES PREUVES.—Dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de Félicité Lépine, veuve de Paul Godin—Samedi, quatorze mai 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Félicité Lépine, veuve de Paul Godin, décédé, l'esclave et les propriétés foncières, savoir:

Esclave

1o. Chloé, négresse âgée d'environ 45 ans, blanchisseuse et domestique de maison, sujette au rhumatisme.

Propriétés foncières

2o. Un Terrain situé sur le côté droit de la rue du Chemin du Bayou, partant de la ville, entre les rues Remparts et St. Claude, ayant environ 43 pieds de face sur la dite rue du Chemin du Bayou, sur environ 104 pieds de profondeur, et environ 39 pieds de large sur la limite du fonds, borné d'un côté par la propriété de Veuve Marie Cordeviole. Cette propriété est la même que la défunte acquit de Pierre Roup, par acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, le 3 mai, 1831.

3o. Un Terrain situé sur le côté gauche de la rue du Chemin du Bayou, entre les rues des Remparts et St. Claude, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Chemin du Bayou, sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de veuve Duminie Glapion, et de l'autre côté par celle de Charles Chapron; cette propriété est la même que la défunte acquit de Marie Joseph Torson, par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 18 mai 1831; ensemble la maison, bâtisses et dépendances qui sont dessus. La maison se compose de quatre appartemens, deux cabinets, une galerie en jalousies et une cave—deux chambres à domestiques, cuisine avec galerie et un cabinet; la cour est carrelée en briques, un puits à pompe: cette maison vient d'être recrépie et repeinte; il y a un excellent four dans le fonds de la cour.

Conditions de la vente: L'esclave et propriétés foncières ci-dessus décrits, payables en quatre termes égaux, le premier comptant et les trois autres à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque sur la propriété vendue.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tes.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs doivent payer, en sus du prix de l'adjudication, pour le pavage, &c. dû à la corporation de la cité de la Nouvelle Orléans. 28 avril.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu McCaleb.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par David McCaleb, exécuteur testamentaire de feu Thomas F. McCaleb, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
10 mai W F C DUPLESSIS, rég.

FARINE—173 barils, en débarquement du bateau à vapeur Oceana, à vendre par
30 av R. GRONING & Co.

SEL DE LIVERPOOL—Fin et demi gros en débarquement du navire Tolumah, et à vendre par
2 mai CARRIERE, DARAN & Co. rue St. Louis.

BEURRE—30 frequins beurre de Goshen, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par
2 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

TABAC de St. Yago de Cube—55 surons à vendre par
2 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

JAMBONS pour familles—30 boucauts, reçus par un chalan, à vendre par G. DORSEY,
3 mai 38, Nouvelle Levée.

BOEUF, Mess & Prime—139 demi barils de mess et 55 prime, reçus par un chalan, à vendre par G. DORSEY,
3 mai 38, Nouvelle Levée.

JAMBONS de Cincinnati et Epaules en boucauts reçus par un chalan, à vendre par
3 mai G. DORSEY, 38, Nouvelle Levée.

HUILE DE BALEINE—30 barriques d'huile de baleine de première qualité, reçue et à vendre par ROBERT H. WHITE,
3 mai no. 25, rue des Magasins.

RUM de la Jamaïque—3 boucauds rum, reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE.
3 mai no. 25, rue des Magasins.

GENIEVRE de Hollande, Rum de la Jamaïque, à vendre par
3 mai EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.

LE soussigné offre à vendre la cargaison du Navire Edwin, capitaine Wilson, arrivant de Marseille consistant en 600 bariques vin bergasse, 100 demie bariques vin Ponset, 500 paniers d'huile d'olive, 200 do de bouteilles vuides, 200 jares à eau, 100 caisses vermicelle, 10 do sancissons, 100 do savon de castille, 20 bales de noix, 20 do d'amandes, 60 barils imitation de madère, 200 caisses muscat, 200 do salaisons assorties.
28 av L. G. SASSINOT.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes:
150 barriques Vin de Bordeaux de diverses qualités,
200 barils Vin de Porto, 300 dito Vin de Roussillon,
600 caisses Vin rouge de diverses qualités,
200 caisses Vin blanc de Sauterne et Barsac,
20 caisses Canelle, 20 balles Clous de girofle,
20 caisses Moutarde anglaise,
150 m. Cigarres de la Havane,
20 caisses Papier à écolier et à lettres,
10 caisses Indigo du Bengale,
10 pipes et 25 barils Huile de sperme.
LEGENDRE & SAMORY,
22 avril No. 47, rue Toulouse

150 QUARTS de barriques, et 150 barillets vins doux de Malaga; 100 quarts Malaga sec, 25 pipes eau de vie de cognac, 50 quarts eau de vie de cognac, 50 quarts eau de vie française par imitation, 100 cais es limons, en magasin et à vendre par R. V. McKINNELL,
23 av nos. 5 et 7, rue Tchoupitoulas.

AVIS—Durant mon absence de la ville, M. Charles F. Hosey, est dûment autorisé mon agent.
2 mai—10 SAMUEL MOORE.

PORC, Saindoux, Farine—100 barils porc, prime et mess, marqué; 50 do qualité inférieure; 70 boucauts jambons; 100 de côtés; 50 do épaules; 1000 barillets saindoux; 1000 barils farine, à vendre par
13 mai M. MAHER, 16 rue Poydras.

TRAITES sur France, à vendre par
10 mai A. St. GEORGES.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu mardi prochain, 17 du courant, à midi précis, au café de la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, une propriété située à l'encoignure des rues Elmire et des Grands Hommes, consistant 1o. en un terrain très élevé ayant 53 pieds de face à ladite rue Elmire sur 120 de profondeur et face à la rue des Grands Hommes; 2o. en une maison neuve construite à l'encoignure, ayant 4 belles chambres dont deux à feu, une cuisine neuve de trois appartemens dont deux à feu, une vaste écurie capable de contenir dix chevaux, des latrines et un puits.

Conditions: Payable à 6, 12 et 18 mois en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé au bureau de T Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 mai—4

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu le Lundi, 16 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett,

La goëlette Elmina, du port de 38 tonneaux, avec ses agrès, voiles, &c., le tout en bon état. On ne peut rien désirer de meilleur et de plus convenable pour les voyages du fleuve et du lac. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, près du Ferry, sur l'autre bord du fleuve.

Conditions, au moment de la vente.

N.B. La criée qui devait avoir lieu le 4 du courant, a été renvoyée au jour ci dessus, parce que la goëlette ne se trouvait pas à cette date dans le port. 13 mai—3

PAR B. BOUNY.

LUNDI, 16 du courant, à midi, il sera vendu, à la bourse de Hewlett, pour clôre de intérêts, une des parties devant quitter le pays,

13 Lots de Terre situés dans le faubourg Washington, faisant partie de l'îlet No 42, borné par les rues Joséphine, Pieté, Louisa et Célestine. Pour les dimensions, voyez le plan qui se trouve exposé à la bourse.

Aussi—4 autres Lots de Terre, situés au faubourg Franklin, faisant partie de l'îlet No 55, compris entre les rues Marigny, Mandeville, St Avid et St Jean Baptiste; plusieurs bâtisses existent déjà aux environs dudit îlet. Pour les dimensions, voyez le plan qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions—9 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant C Pollock, not. public, aux frais des acquéreurs 13 mai—3

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi 14 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Vingt huit lots de terre situés au faubourg Guéno, près du chemin du Bayou, appert le plan déposé à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs 13 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi sur la Levée, vis à vis la rue de l'Esplanade, un lot bois de charpente, etc. 13 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, 13 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, vis à vis la rue Julie, par l'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra: 800 barils farine, avariée à bord d'un chalan no. 1, venant de Louisville. Conditions, comptant. 13 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui, 13 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Nouvelle-Levée, vis à vis la rue Julie, 800 sacs de maïs, légérement avarié, pour compte de qui il appartiendra.
Conditions: comptant. 13 av

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Marie, mulâtresse, âgée de 21 à 22 ans, créole, parfaite cuisinière et blanchisseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi

Conditions: Moitié comptant et la balance à 6 mois en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 13 mai

CHARLES H. GRANT & Co.
No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES.

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 19 av

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai M. DE LIZARDI & Co.

WHISKEY.—Rectifié et commun, à vendre par
12 mai G. DORSEY, 38, Nlle. Levée.

AVIS—La chancellerie du consulat de France est transférée rue Royale, no. 337. 12 mai

MAIS—300 baril séché au four, en débarquement d'un chalan et à vendre par
12 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée.

GRAISSE—1900 barillets à vendre par
12 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée

FARINE CROISEE—500 barils farine croisée, en débarquement et à vendre par
12 mai G. DORSEY 38 Nlle. Levée.

SERRURES, Verroux français, &c.—Assortiment de serrures françaises assorties, de 4 à 6 pouces. 4 do do de 4 à 8; 2 do verroux de 5 à 24, en débarquement du navire Denmark, de Marseille, à vendre par (12 mai—5) P. O. SORBE, 118 Royale.

MAQUEREAU—100 barils maquereaux no. 3, en débarquement et à vendre par
12 mai R. H WHITE, 95, rue des Magasins.

PEAUX DE CHEVREUIL—Onze balles peaux de chevreuil et un lot de fourrures assorties, reçus récemment par la goëlette Texas, et à vendre par Wm. BRYAN, 35, rue de la V. Levée.

SOIERIES, &c.—Les soussignés ont en magasin, et offrent à vendre, un assortiment de marchandises en soie propres au marché mexicain, consistant en: Listons à la grenade; rubans de satin; mouchoirs noirs, unis et sergés; avec bordures blanches et en couleur: shalls 7-8 et 8-4, couleurs assorties; écharpes, tabliers, foulards, nouveau genre; mousseline de soie à raie, fil à coudre, bas pour femmes, unis et brodés, etc., etc. 12 mai KOHN, DARON & Co.

MOUCHOIRS VENTIPOLLAM—6 malles, mouchoirs de première qualité, dessins tout nouveaux, ayant droit au drawback; en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co.
11 mai no. 47, rue du Camp.

DECOUVERTE IMPORTANTE.—Guérison radicale de la maladie vénérienne en 6 jours.—Les dernières expéditions militaires de l'Egypte, en ouvrant à nos relations commerciales l'intérieur de l'Afrique, nous font connaître le suc végétal de Baby. Ce suc végétal est célèbre et en grande vénération parmi les peuples à demi sauvages du pays qui le produit. Quelques Européens au service du Pacha, qui avaient pénétré jusqu'à Sennaar, à leur retour au Caire, en distribuèrent à des militaires de l'armée de Nubie, et ses effets furent si souverains, les guérisons si promptes, qu'on le célébra bientôt avec enthousiasme. Plus tard, les docteurs Barpher et Polivan entreprirent de pénétrer jusqu'à Sennaar. Ils y firent connaissance du Baby, médecin africain, qui leur fit connaître le suc qui a reçu son nom parmi les étrangers Les effets de ce médicament répondirent avec succès à tout ce qu'on avait dit de merveilleux de ses propriétés. Il fut reconnu comme une extraction végétale, douée d'une action énergique et spécifique pour détruire, dans les cas les plus difficiles et en peu de jours, le virus vénérien, et faire cesser les vives douleurs qui l'accompagnent. Par le moyen de ce remède on peut se traiter de la manière la plus secrète et la plus prompte et vaquer aux affaires habituelles, sans en éprouver le moindre inconvénient.

Le seul dépôt du suc végétal de Baby est chez les soussignés. Il y est vendu accompagné d'une explication sur la manière de s'en servir, qui est simple et facile. GUERIN & POUVERIN,
11 mai—6 encoignure Royale et Dumaine.

A VENDRE—Une bonne domestique de maison, qu'on offre à l'épreuve, griffonne, cuisinière et blanchisseuse, âgée de 23 ans, depuis 6 ans dans le pays, n'ayant jamais été malade, ayant trois enfants, une fille âgée de 10 ans, une seconde de 2½ ans, et un petit garçon d'un mois.

S'adresser à M. J. D., encoignure St. Pierre et Remparts. 10 mai—3

LE soussigné offre de recevoir des denrées et produits de l'Ouest en magasinage, à des prix avantageux, dans ses établissemens situés au faubourg Clouet, qui sont vastes, en très bon état et très sûrs. S'adresser sur les lieux.
10 mai—6 L. DE FERRIET.

BAINS DE L'ARCADE, rue du Camp.—Ce superbe établissement est maintenant ouvert depuis le lever du soleil jusqu'à minuit. L'eau devant être abondamment fournie par le Water-works, les habitans de cette ville et les voyageurs peuvent jouir du délassement agréable et salutaire du bain, à toute heure et aussi souvent qu'ils le désireront. 4 mai—4

A VENDRE—700 quintaux bois de Campêche reçus par le brick Emilia, venant de Campêche, et à vendre par F. TIO,
10 mai—6 no. 56, rue St. Anne

Habillements—10 caisses d'habillemens à bon marché, reçues par la barque Brutus, à vendre par R. G. HOBBS,
5 mai 12, rue de la Douane.

TOILE DAMASSEE—Nappes écrues et blanches, 3 caisses toile, 4 do nappes écrues, 5 do do blanchies, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
10 mai no. 19, rue Chartres.

BOEUF MESS & PRIME en demi barils, à vendre par G. DORSEY,
10 mai no. 38, Nouvelle Levée.

COTON DE LOWELL, de 7-8 et 4-4, en débarquement et à vendre par FROST & Co
10 mai no. 8, rue Douane

PORC MESS, Prime & Plat-Côté, à vendre par G. DORSEY,
10 mai no. 38, Nouvelle Levé.

JAMBONS couvert et découvert et plat-côté en quarts, à vendre par G. DORSEY,
10 mai no. 38, Nouvelle Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre par
R. A. LEFEBVRE,
Encoignure St. Louis et Levée. 10 mai—5

DEMANDE—5 à 600 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, seront achetées à un prix très avantageux, en s'adressant au no. 119, rue Royale. 9 mai—6

TRAITES sur Norfolk, Virginie, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
10 mai 45, rue Toulouse

39 Barils mélasse, en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, à vendre par
11 mai R. BRUGIER.

A Louer pour le 1er. juin prochain, une maison située rue du Bassin, entre les rues Conti et Bienville. 11 mai

PATATES D'IRLANDE—200 paniers, à vendre à bas prix, au no. 57, rue Tchoupitoulas. 9m

CHAUX DE THOMASTON, à bord—1017 barils en excellent ordre, viennent d'être reçus et sont à vendre par GEORGE BEDFORD,
9 mai—3 no. 32, rue Bienville.

Ventes à l'Encan.

IL sera vendu le mardi, 24 mai courant, par J. B. Blache, à son magasin d'encan, rue Conti, un superbe assortiment de linge d'hommes et de femmes abandonné par A. Ratti & Pipon à leurs créanciers.
A. BORDERES, Syndic,
par CHS. FORCADE.
11 mai—3 F. VERRIER, syndic.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Cécile, négresse, âgée de 18 ans, gardienne d'enfans, garantie des vices et maladies prévus par la loi, elle est très forte.

Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 11 mai

BOIS DE CONSTRUCTION—La vente de bois de construction qui a été renvoyée à cause du mauvais temps, aura lieu vendredi, 13 du courant, à 4 heures de l'après midi, au moulin à scie de Walsh, faubourg Livaudais. 12 mai—2

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 14 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Un lot de terre désigné par le no. 16 au plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 29 décembre 1833, déposé chez M. Christy, notaire public; ledit lot mesurant au pied américain, 26 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au chemin public, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, et 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, 118 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne antérieure qui le sépare du no. 15 et 119 pieds 8 pouces sur la ligne inférieure qui le sépare du no. 17; les deux dernières lignes s'étendant au chemin public à la rue Gallatin, ledit terrain est entouré.

Conditions. L'acquéreur devra se mettre aux lieu et place du vendeur pour le prix d'achat et jouira des mêmes privilèges accordés par une résolution du conseil de ville pour paiement du capital et des intérêts du surplus à 4 mois en billet endossé à la satisfaction du vendeur avec hypothèque. Acte de vente devant H. Pedesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 mai

PAR M BARNETT, Sr.
VENTE DE MEUBLES.

IL sera vendu jeudi, 19 mai, à dix heures du matin, à la résidence du Dr. P. Blanchard, no. 129, rue Condé, entre Ursuline et Hôpital, une quantité de meubles de maison comprenant des sofas, commodes, bois de lits, tapis, tables à manger et à ouvrages, pendules, vases, verrerie, fayence, ustensiles de cuisine, quantité d'argenterie, un superbe piano anglais, de Erard, deux coffres-forts, &c.

A midi il sera vendu plusieurs diamans de [illegible] montres, bijoux, etc. etc.

P. S. La vente est sans réserve, comme le Dr. Blanchard part incessamment pour France. Il prie les personnes auxquelles il peut devoir de vouloir présenter leurs comptes pour en recevoir le montant et ceux qui lui doivent sont priés de solder. Pendant son absence, M. Jean Grégoire [illegible] chargé de sa procuration et sera pleinement autorisé à le représenter. 12 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Dernier jour de vente au magasin de M. Vito V[illegible]

IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, [illegible] 110, rue de Chartres, un assortiment de porcelaines à l'huile, pendules, vases, porcelaines, chandeliers, boites à musique, idem en coquillages, lorgnettes, &c. Et à 6 heures, aux réserves, deux statues en marbre représentant Vénus et l'F[illegible]
Les conditions à la vente. 12 mai

PAR P. A. GUILLOTTE & M. BARNETT Sr.

Il sera vendu, 13 mai, à 10 heures du matin, au magasin dit Des Trois Sœurs, au coin des rues du Camp et Julie,
23 belles mules nouvellement arrivées du Mexique,
60,500 boisseaux sel des Iles Turques
200 sacs sel de Liverpool,
2000 charretées sable de rivière,
3000 yards toile à embaliage,
50,000 pieds bois de charpente,
50 cordes bois chêne,
500 barils charbon de bois,
50 balles foin,
24 paires vis en bois; étaux convenables aux planteurs de coton.
Aussi,—Une quantité de planches, etc. 10 mai—4

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu vendredi 20 mai 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 13 avril 1836, les esclaves ci après dépendant de la succession de feu Jaymé Dole.

Marie Joseph, négresse âgée d'environ 25 ans, avec ses trois enfans, Marie, âgée d'environ 5 ans; Joseph âgé d'environ 3 ans; et Pedro, âgé d'environ 9 mois.

Conditions: Comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not. public, aux frais de l'acquéreur. 18 avril

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi, 27 mai prochain, à midi à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 23 avril 1836, les esclaves ci après dépendans de la succession de feu veuve George S. Cyr, savoir:

1. REGGIN, négresse créole, âgée d'environ 50 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, ayant une douleur à l'épaule et buvant quelquefois;

2. ADELE, mulâtresse de 15 ans, domestique de maison et s'entendant à garder les enfans et

3. MICHEL, mulâtre de 10 à 12 ans, orphelin, créole et bon sujet

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Amedée Ducatel, notaire public. 25 av

Compagnie de Navigation d'Orléans,
9 mai 1836.

IL est notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée spéciale sera tenue dans les bureaux de la Cie. No. 190, rue du Bassin, le lundi 30 mai, à 5 heures du soir, pour y prendre en considération certaines mesures importantes qui leur seront alors soumises.

Par ordre de la cour.
11 mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

PYROTECHNIE,—Rue Bienville, dans le terrain du Gouvernement.

Grand feu d'artifice, au bénéfice de Bautain ex artiste du Théâtre Français de la Nouvelle Orléans

Ce feu composé à grand frais par M. Bautain, en l'honneur de la Légion Louisianaise et des vainqueurs de la Floride sera exécuté dimanche, 15 mai. Ce superbe feu sera terminé par une grande gloire de feu autour de laquelle on lira 'Honneur à la Légion Louisianaise;' au milieu de cette gloire on verra apparaître l'Aigle américain tenant une foudre, de chaque côté seront élevés deux belles colonnes surmontées d'un globe de feu, sur lequel on lira 'Vive la [illegible] vive les Volontaires.' Une musique [illegible] exécutera des morceaux choisis des mieux [illegible] Une jolie enceinte sera réservée pour les dames. L'affiche du jour donnera les détails.

Les personnes qui désireraient avoir des billets d'avance peuvent s'adresser chez M. Aury au café du Théâtre d'Orléans et chez M. [illegible] au café [illegible] de la rue St. Louis, en face la Bourse. 11 mai

Coqs de combat de la Havane.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux amateurs de combats de coqs, qu'il vient d'arriver de la Havane avec 5 superbes coqs, qu'il offre en vente. S'adresser rue Toulouse, encoignure Bourbon.
11 mai—3 T. C. DUMAS.

AVIS.—Tous ceux qui ont quelques réclamations ou quelques droits au règlement général de compte de liquidation (general average) établi pour le steamer Velocipède, capt. Stanley, auront à les présenter dans le délai de trois jours à partir de la présente publication, sous peine de se voir exclus du bénéfice du dit règlement.
11 mai—3 Wm. Y. LEWIS, notaire.

AVIS—Chevalier, peintre et marchand de papiers peints, a l'honneur de prévenir le public ainsi que les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, et celles qui désireraient l'employer, qu'il a transporté ses atelier et magasin, rue de Chartres no. 172, encoignure Jefferson, maison Gueldi[illegible]

Il a un très bel assortiment de papiers, il se charge du collage, de la peinture des maisons et de toutes les réparations en général. 11 mai—6

TOILES—10 balles toile à draps, 5 do coutils, 5 diapers, 3 do lacons, 3 do dowlas, en débarquement du navire Echo, de Liverpool, à vendre
C. G. ALLHUSON,
11 mai no. 57, rue Tchoupitoulas.

AVIS.—Le soussigné, seul propriétaire prévient le public en général de n'empiéter en aucune façon sur aucune partie d'une terre située sur la rive Orientale de la Baie de la Mobile, dans le Comté de Baldwin, bornée au nord par le bayou Valant, à l'ouest par la baie de la Mobile, au sud par le bayou frais (Cold Water Creek), et à l'est par des terres dont les propriétaires sont inconnus.

La dite terre renferme les écors ranges (Red Bluffs) et la partie à l'est de la baie de la Mobile, et l'endroit où l'on a l'intention de construire la nouvelle ville d'Alabama.

Quiconque s'établira sur la susdite portion de terre sera poursuivi selon toute la rigueur des lois, et sans égard aux personnes.
LOUIS DE FERIET.
Nouvelle Orléans, le 11 Mai, 1836.

JACOB LURIA, avocat, No. 3, rue Bourbon, no. 19, rue Gravier et no. 36, rue Conti, portes après la Cour de Cité. On le trouvera au premier endroit susdit, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE:
RUE DE CHARTRES, No. 39.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions. Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, F. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphie, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do
Charleston, S. C. Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama et billets sans cours, monnaies en or et en argent, achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre.

ON offre à vendre une domestique griffonne, cuisinière et blanchisseuse, garantie, âgée de 18 ans, demeurant dans le pays depuis 6 ans, ayant deux enfans, un de dix ans, un autre de trois [illegible] d'un mois. Elle est bonne nourrice. S'adresser à M J. D., encoignure St. Pierre et Remparts [illegible]

Pantalons et Chemises—En débarquement, par caisse ou par douzaines, à vendre par
FROST & Co.
9 mai

A VENDRE—50 actions de Banque de l'Etat de la Louisiane; 10 do de l'ancienne compagnie des Architectes. KENNEDY, DUREL & Co.
4 mai rue Toulouse 52.

TABAC—12 boucauts tabac en feuille, à vendre par
2 mai HARROD & QUARLES.

BEURRE DE L'OUEST—20 barils beurre, à vendre par PERKINS [illegible]
9 mai no. 2, Levée